

# BAC PRO

Artisanat et Métiers d'Art  
Communication Visuelle Plurimédia

épreuve professionnelle

## E3

### sous-épreuve E31

#### Évaluation des périodes de formation en milieu professionnel

coefficient 3

### Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C4.2 : Utiliser des démarches
- C5.2 : Établir la communication avec tout partenaire
- C5.3 : Transmettre des données

### Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- La variété des activités présentées
- Le sens critique et la capacité de propositions
- La capacité de communication (écrite et orale)
- La précision du vocabulaire technique utilisé ;
- La qualité de l'exposé (plan, rigueur, argumentation, etc.)

### CCF

contrôle en cours de formation

L'évaluation sous la forme d'une présentation orale s'appuie sur un dossier de synthèse des activités menées en entreprise.

### Forme de l'épreuve

> Épreuve orale

### Durée

20 minutes  
(10 minutes de présentation/10 minutes d'entretien)

### Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat au cours de sa période de formation en milieu professionnel.

Elle doit permettre de vérifier :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement de l'entreprise ;
- les compétences du candidat liées à sa formation ;
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et techniques de communication.

### Contenu de la sous-épreuve

Le candidat présente et soutient oralement un **dossier de synthèse** représentatif de l'ensemble de ses périodes de formation en milieu professionnel. Ce dossier doit permettre d'apprécier les tâches réalisées en entreprise. Outre une synthèse des activités qui lui ont été confiées et des types d'intervention qu'il a effectués, il doit comporter des informations et une documentation liées à leur contexte : organisation et relations (équipes de travail, sous-traitant, partenaire, client, etc.), ainsi que des éléments d'économie et de gestion.

Au cours de la période de formation en milieu professionnel le candidat rédige, à titre individuel, une synthèse portant sur les activités qui lui ont été confiées, ainsi que sur les projets exécutés ou sur les démarches de projets auxquelles il a participé, en rapport avec les compétences du référentiel de certification du domaine professionnel.

Le contenu rédactionnel du dossier de synthèse doit permettre d'apprécier les compétences du candidat pour l'analyse, la synthèse, l'organisation, la maîtrise de la langue française (syntaxe, orthographe et expression), et la capacité à utiliser à bon escient un vocabulaire professionnel.

#### Le dossier de synthèse

Le candidat résume ici l'ensemble des activités et des tâches professionnelles accomplies pendant la période de formation en milieu professionnel. La description des tâches confiées précise le contexte d'exercice et les moyens techniques mis en œuvre (environnement technique et matériels utilisés, processus de réalisation, etc.).

La synthèse précise les activités repérées comme les plus significatives du candidat dans l'entreprise où il développe sa formation. Elle présente les études de cas, les bilans d'ampleur limitée, relatifs aux activités les plus formatrices.

L'implication du candidat dans les actions menées doit être claire et explicite.

Chacune des périodes de formation exposées devra être précédée d'une partie relative à l'entreprise et son environnement. Cette partie traite les aspects liés à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise.

Ce dossier de synthèse de format A4 accompagné d'une version numérisée dont le volume, annexes comprises, ne dépasse pas 40 pages, est mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, **15 jours avant la date de l'évaluation**. En l'absence de dossier de synthèse, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

#### La présentation orale du dossier de synthèse

L'exposé, au cours duquel le candidat ne doit pas être interrompu, est d'une durée maximale de **10 minutes**. Il est suivi de **10 minutes** d'interrogation par le jury. Pour la présentation, le candidat peut utiliser les moyens de communication les mieux adaptés.

# BAC PRO

Artisanat et Métiers d'Art  
Communication Visuelle Plurimédia

*épreuve professionnelle*

## E3

### sous-épreuve E31

**Évaluation des périodes de formation en milieu professionnel**

**coefficient 3**

## Les supports de l'épreuve

### Le livret d'activités

**(4 à 6 pages pour chaque période de formation en milieu professionnel)**

Deux parties :

1. L'entreprise et son environnement : référence avec le programme d'économie-gestion.
  2. Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel.
- Un résumé des activités et des tâches professionnelles accomplies pendant la période de formation en milieu professionnel : description des demandes, des réalisations, des exigences esthétiques, budgétaires, etc. ; des moyens techniques mis en œuvre (environnement technique et matériels utilisés, processus de réalisation, etc.).

### Le dossier de synthèse

**(40 pages maximum, annexes comprises)**

Contenu :

- l'ensemble des livrets d'activités de chacune des périodes de formation en entreprise dûment justifié par une copie des conventions de stage ;
- le compte rendu détaillé de la situation professionnelle retenue. Cette situation doit exposer le contexte des interventions d'ordre esthétique, graphique, technique, économique et culturel. L'implication du candidat dans les actions menées doit être claire et explicite.

Le dossier est accompagné d'une version numérisée et remis au jury 15 jours avant la date de la présentation orale.